

COMMUNE DE MONTBOUCHER :

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 SEPTEMBRE 2021

Le Conseil Municipal de MONTBOUCHER, s'est réuni à la salle des fêtes place Maurice Chaumeil, le dix sept septembre deux mille vingt-et-un, suivant convocation en date du treize septembre deux mille vingt-et-un, sous la présidence de Monsieur FERRAND Marc, Maire.

Mme LANDREVIE Laurence a été désignée secrétaire de séance.

Présents : Mme AUFAURE Estelle,
Mme COULAUD Céline,
Mme COULAUD Laurence,
M. DUBOEUF Goulven,
M. ECHARD Laurent,
M. FERRAND Marc,
Mme LANDREVIE Laurence,
M. VELLARD Jean-Marc
et Mme BELANGEON Catherine (Secrétaire de Mairie).

Excusés et représentés :

M. BUISSON Thomas, pouvoir à Mme LANDREVIE Laurence ;
Mme CHLEBOWSKI Murielle, pouvoir à M. FERRAND Marc ;

Absents excusé et non représenté : M. SKRZYPCZAK Claude.

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à 19h04.

DELIBERATIONS :

1 – Approbation du Compte rendu du Conseil Municipal du 27 août 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ADOPTE** le compte rendu du Conseil Municipal du 27 août 2021, à **9 voix pour et une abstention (M. L. Echard)**.

2- Approbation du rapport définitif 2021 et du rapport provisoire 2022 de la CLECT.

- Le rapport définitif 2021 (établissant 90 % pour Bourganeuf et 10 % pour les autres communes) a été approuvé à **9 voix pour et une abstention (M. DUBOEUF Goulven)**.
- Par contre, le rapport provisoire 2022 a obtenu 3 voix contre (Mme AUFAURE E., M. DUBOEUF G., M. ECHARD L.) et 7 abstentions.

3 – Acquisition d'un blason communal.

Le blason a été imaginé par un passionné d'histoire, qui propose ses créations aux communes n'en disposant pas. Sa démarche est totalement gratuite.

Il s'est inspiré de l'histoire de notre village pour ses différentes parties, toutes ayant une explication.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à **l'unanimité**, **ADOPTE** cette utilisation et le remercie vivement.

4 – Détermination de l'âge minimum pour les bénéficiaires des colis de fin d'année.

L'âge d'attribution du colis était jusqu'alors fixé à 65 ans, âge relativement « jeune » de par l'évolution de la société et de l'espérance de vie.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de le ramener à 70 ans, mais pas brutalement : un recul d'une année tous les deux ans permettrait de ne pas léser les précédents bénéficiaires.

Cette année, l'année de naissance retenue serait 1955.

La décision est **ADOPTÉE**, à **l'unanimité** par le Conseil Municipal.

INFORMATIONS au Conseil Municipal.

1) Chantier des Brutisses.

Malgré quelques retards d'approvisionnements, l'intérieur est en bonne voie.

La peinture a pu débuter.

L'électricité est en phase finale, ainsi que la plomberie (seul bémol : le poêle à granulés de l'appartement, livrable début décembre).

La chaudière va être essayée sans tarder.

Le cuisiniste est prévu pour début novembre.

Les réunions sécuritaires vont être planifiées.

Les extérieurs sont en cours (entreprises FRACASSO et COLAS).

2) Commissions.

- Affaires sociales :

- La composition du colis des aînés et les tarifs sont en train d'être étudiés.
- Pourquoi ne pas essayer les gestes de premier secours avec les pompiers de Bourgneuf ?

- Affaires scolaires :

- On réfléchit au Conseil des Enfants.

- Environnement :

- Les déchets verts posent toujours problème.
- Les chemins manquent d'entretien : le cantonnier est absent et la météo a été propice à la pousse des végétaux.
- Le grillage sur la passerelle de la Béraude sera mis en place par les conseillers eux-même.
- Le banc sur la Béraude demandé pour le chemin de Montaigne est à l'étude.
- On attend d'ailleurs les mails de la Fédération Française de Randonnée pour ce chemin.

- Communication :

- Le site connaît de plus en plus de connexions.
- La rubrique Histoire sur le site
- Etudier le format A4 pour les prochains bulletins.

- Travaux :

- Le chantier AD'AP est sur le point de commencer.

3) Informations sur les ressources Humaines.

Un emploi Jeune « PEC » (Parcours Emploi Compétence) a été recruté, pour le service pendant la pause méridienne et une aide au cantonnier.

Monsieur le Maire clôt la séance à 21h17.